

Agriculture	\$ 3,474,000
Forêts	\$ 3,166,000
Transports	\$ 9,386,000
Pêches	\$60,133,000
Industries	\$ 8,198,000
Tourisme	\$ 1,592,000
Mines	\$ 1,310,000
Réserves et administration	\$ 195,000

[Français]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. George Baker (Gander-Twillingate) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'indifférence et la négligence qu'il manifeste envers la région de l'Atlantique, spécialement en ce qui concerne l'expansion industrielle régionale, les pêches et les transports.

—Monsieur le Président, le débat sur cette motion qui traite de l'indifférence et de la négligence manifestées par le gouvernement envers la région de l'Atlantique, ses problèmes de transport, ses pêches et son expansion régionale, me rappelle ce que me suggérait l'autre jour un pêcheur à qui je téléphonais. Il me proposait un moyen de résoudre les deux gros problèmes des pêches de la région de l'Atlantique. Il me le proposait parce que le gouvernement du Canada ne faisait rien. Il m'a dit: «Ça ne serait peut-être pas une mauvaise idée que le premier ministre de notre pays profite de ces rencontres qu'il a à Bonn pour se pencher vers le président des États-Unis à sa droite et lui susurrer à l'oreille: «Ron, tu ne voudrais pas supprimer les tarifs douaniers imposés sur le poisson salé importé aux États-Unis?», puis se pencher à sa gauche vers M. Kohl et lui dire: «Auriez-vous l'obligeance de cesser de surexploiter nos ressources au large de la côte est du Canada?»».

Ce pêcheur me faisait cette suggestion pour une raison tout à fait logique et évidente. Depuis que le gouvernement est au pouvoir, la mesure la plus grave jamais prise par un autre pays à l'encontre du nôtre en matière d'exportations canadiennes de poisson salé a été le tarif douanier imposé par le Département d'État américain sur les importations de poisson salé canadien. Pourquoi les États-Unis ont-ils imposé ce droit de douane? Ils l'ont fait parce qu'une société de pêche de Porto Rico s'est aperçue qu'elle était la seule et unique entreprise à faire du poisson salé dans le ressort des États-Unis.

A la suite de l'intervention de cette petite société de pêche de Porto Rico, le ministère du Commerce des États-Unis a dû mettre en place un droit de douane. Ce droit va de 15 p. 100 à 26 p. 100, et représente en moyenne 22 p. 100. Chaque fois que les producteurs du Canada de l'Est, et de la circonscription

Les subsides

même du premier ministre—et la circonscription du premier ministre est même encore plus affectée par ce tarif imposé par les États-Unis que n'importe quelle autre circonscription—exportent du poisson salé vers les États-Unis, ils encourent une pénalisation de 22 p. 100 en moyenne. Cette mesure est intervenue deux mois après l'élection du gouvernement, et elle est toujours en vigueur. Le gouvernement a certainement un moyen diplomatique de faire lever par le gouvernement américain cet obstacle tarifaire imposé pour la première fois à des exportations canadiennes de poisson salé vers les États-Unis. Pourtant, il n'a encore rien fait.

Nous avons appris que, depuis trois mois, les Allemands de l'Ouest se servent de neuf chalutiers-usines congélateurs de plus de 300 pieds de long, alimentés par des annexes, pour exploiter le poisson des Grands bancs de Terre-Neuve. Ces chalutiers prennent des quantités incroyables de morue. Depuis trois mois, ils violent un accord signé par la CEE et le Canada en 1983 et qui devait être en vigueur jusqu'en 1987. D'après les données du ministère des Pêches recueillies lors des inspections de bateaux en haute mer il y a trois semaines, les bateaux d'Allemagne de l'Ouest ont pris 300 fois plus de poisson que leurs quotas ne le leur permettaient. J'ai cependant appris que les inspecteurs n'ont pas inspecté tous les bateaux. Pour l'instant, ils ne savent pas exactement combien de poisson la flottille d'Allemagne de l'Ouest a pris.

• (1210)

Monsieur le Président, ce poisson fait partie des stocks hauturiers et côtiers. Il migre jusqu'à la pointe des Grands bancs et se dirige ensuite vers la côte. Autrement dit, c'est ce poisson qui constitue le gagne-pain des pêcheurs canadiens de la région de l'Atlantique. Ces stocks de poisson créent des emplois dans l'est du Canada.

Comment notre système et notre gouvernement peuvent-ils permettre une telle chose? Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a reconnu aujourd'hui avoir envoyé une première note à la CEE en mars pour signaler que l'Allemagne de l'Ouest violait l'entente à long terme sur les pêches entre le Canada et la CEE. J'apprends cependant que la CEE a répondu au gouvernement canadien le 17 avril en affirmant catégoriquement qu'elle ne reconnaît pas la compétence territoriale du Canada dans ce secteur. Pourtant, cette zone a toujours été reconnue au niveau international comme relevant de la compétence du Canada et le poisson a toujours été considéré comme faisant partie des stocks canadiens. Malgré cela, la flottille de l'Allemagne de l'Ouest dépasse ses quotas de façon flagrante et la CEE prend parti pour elle en disant qu'elle ne reconnaît pas ce secteur comme faisant partie du territoire canadien.

En pareil cas que doit faire le gouvernement normalement? Que peut-on faire lorsqu'un pays étranger viole de façon flagrante une entente écrite et dépasse ses quotas à tel point qu'il détruira probablement les stocks de poisson? Les possibilités qui s'offrent au ministre des Pêches et des Océans, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et au gouvernement fédéral sont très simples. Comme il l'a fait dans le passé, le gouvernement du Canada peut fermer ses ports au pays qui a violé l'accord. En d'autres termes, les navires du pays concerné ne peuvent pas venir se ravitailler dans un port